

CABINET DE GEOMETRE-EXPERT

Envoyé en préfecture le 08/04/2013

Reçu en préfecture le 08/04/2013

Affiché le 08/04/2013

Commune :
Condom

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : _____
Numéro d'ordre du registre de
constatation des droits : _____
Cachet du service d'origine :

Section : AN et AV
Qualité du plan : AN et AV
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 18/03/2013
Support numérique :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriant).

